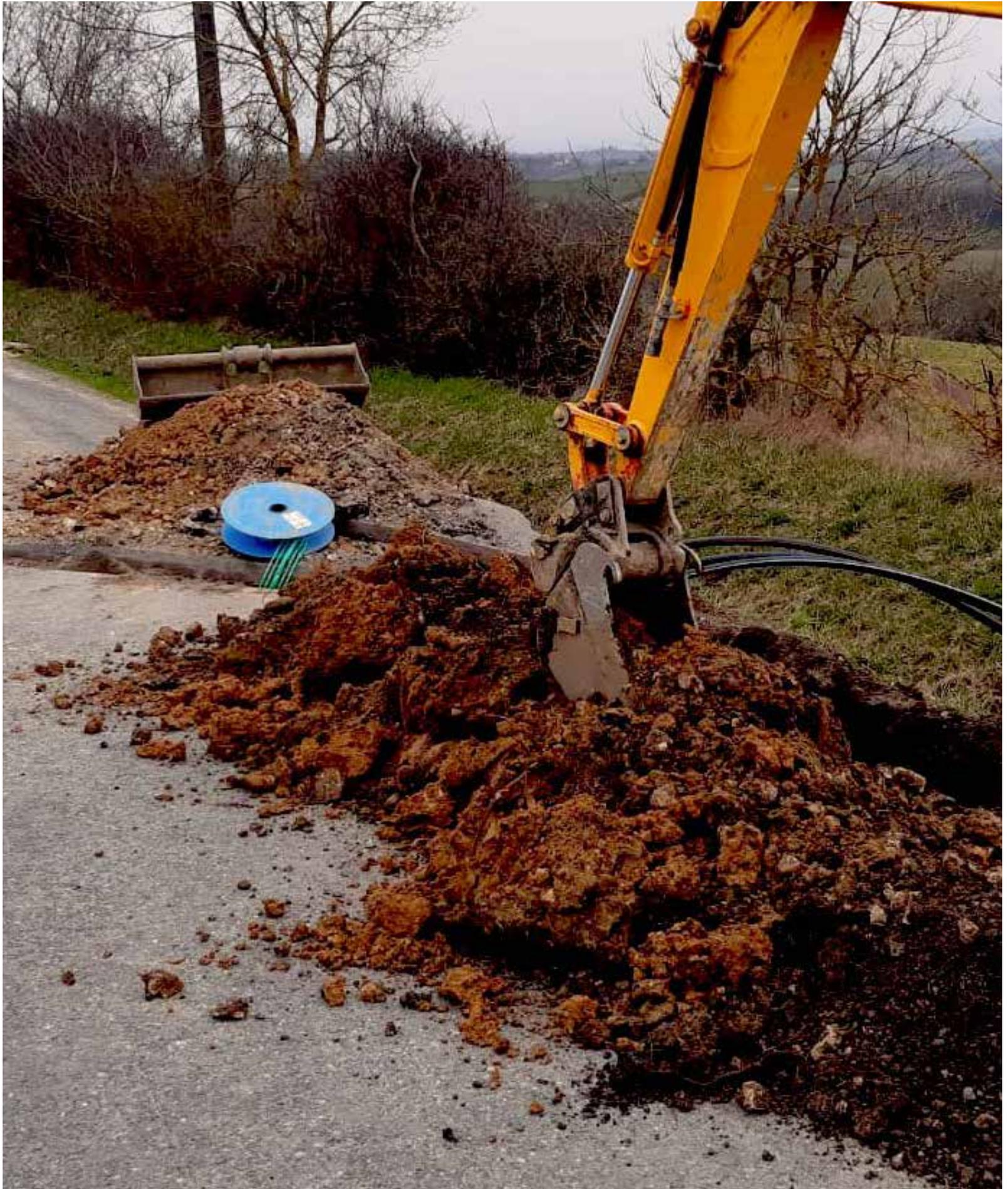


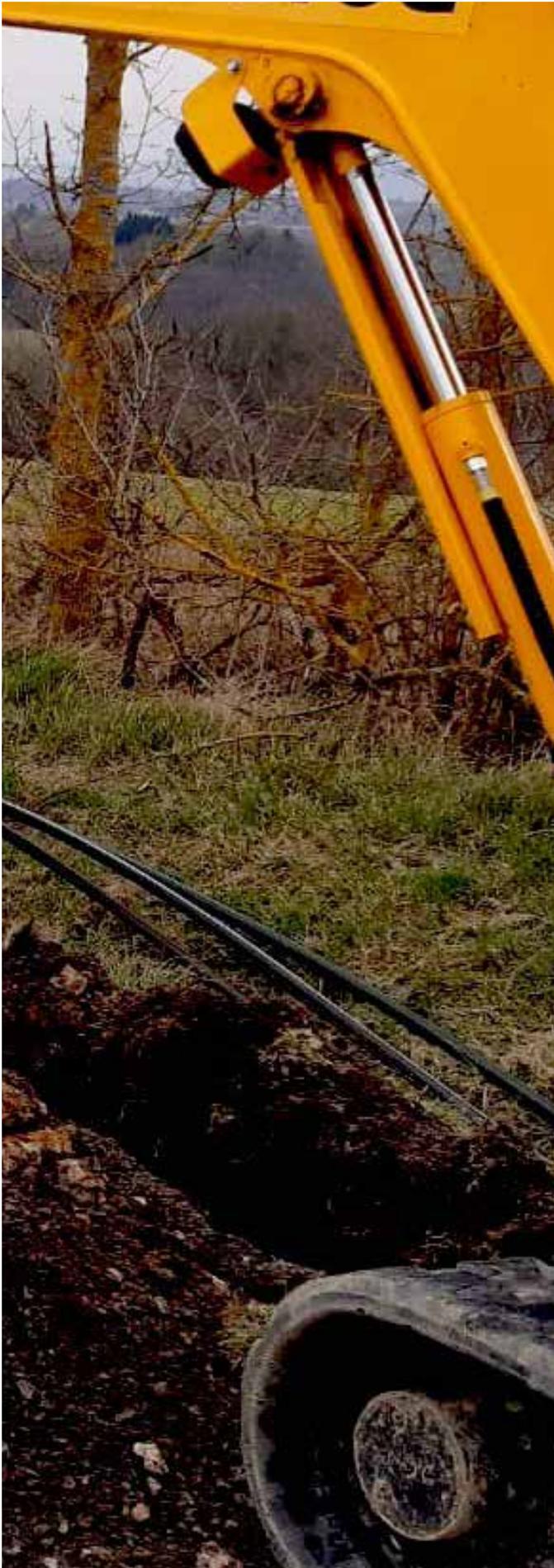
RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

LA FIBRE POUR TOUS, LA FIBRE PARTOUT







SOMMAIRE

Page 5
2020, l'année fibre

Pages 6 et 7
Un syndicat au service du Très Haut Débit

Pages 8 et 9
Le Conseil syndical

Pages 10 et 11
L'équipe syndicale

Pages 12 et 13
**2020, année d'achèvement
des solutions de transition**

Pages 14 à 19
La fibre pour tous

Pages 20 et 21
L'année budgétaire

Pages 22 et 23
Comprendre le déploiement



Malgré la crise sanitaire et les difficultés qu'elle a engendrées, 2020 a été une année charnière dans le déploiement de la fibre optique en Haute-Garonne et le début de sa commercialisation.



↑ 301 552
prises recensées

↑ 158 000
prises en travaux

↑ 42 698
prises commercialisables

chiffres décembre 2020

2020, l'année fibre !

Personne n'imaginait, lorsque l'année 2020 a débuté, qu'elle se déroulerait dans des circonstances lourdes et exceptionnelles. Comme chacun d'entre vous, comme toutes les entreprises et les organismes publics, Haute-Garonne Numérique a du, dès le premier trimestre, prendre les mesures nécessaires pour adapter son fonctionnement aux contraintes et à la situation sanitaire.

Nous l'avons fait avec notre délégataire Fibre 31 et nos partenaires intercommunalités et département, déterminés à poursuivre le calendrier de déploiement de la fibre optique en Haute-Garonne et à remplir notre mission de service public.

Nous l'avons également fait grâce à l'engagement des agents et des conseillers syndicaux que je veux remercier pour avoir accepté les contraintes qui s'imposent à eux tout en assurant de la meilleure des manières leurs missions.

Aujourd'hui, le déploiement a retrouvé un rythme de production de prises identique à celui que nous connaissions avant la crise sanitaire. Les bases de notre réseau ont été posées et un tiers du déploiement est déjà réalisé. Dans le même temps, le nombre des abonnés augmente et nous pouvons nous satisfaire d'un taux de plus de 30 %, l'un des résultats les plus significatifs de France.

Même si rien ne nous permet de remettre en cause l'objectif d'un déploiement achevé en 2022, nous devons rester attentifs et mobilisés face à une situation sanitaire persistante liée à de fortes contraintes économiques lourdes.

J'attache, par ailleurs, une attention toute particulière au fait que la dynamique de déploiement ne se fasse pas au détriment de la qualité du réseau que nous proposons.

Ce rapport d'activité témoigne de cette année particulière.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Annie VIEU
Présidente de Haute-Garonne Numérique



Un syndicat au service du très haut débit

Haute-Garonne Numérique, Syndicat Mixte Ouvert a été créé en juin 2016 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour assurer le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT

Dès 2011, le Conseil général de la Haute-Garonne a posé les bases d'une politique ambitieuse pour l'accessibilité au haut, puis au très haut débit.

Avant 2016, un premier scénario de déploiement : Le Conseil général de la Haute-Garonne a adopté son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique en janvier 2014, construit autour de deux grands principes :
– offrir un Très Haut Débit accessible à l'ensemble des Haut-Garonnais à l'horizon de 15 ans.
– proposer, dans les 5 premières années, un réseau Haut Débit de qualité conforme aux nouvelles attentes.
Ce premier scénario s'appuyait sur les recommandations du Plan « France Très Haut Débit » adopté par l'État en février 2013 et proposait trois phases distinctes mixant les technologies fibre optique, montée en débit cuivre et hertzienne pour un investissement global de 500 M.

La première phase sur 5 ans (2016-2020), dont le coût était estimé à 180 M€ prévoyait le traitement de 50 000 prises par la Montée en Débit DSL ou radio 4 G, le déploiement de 135 000 prises en fibre optique ainsi que le raccordement, par la fibre, de 120 sites stratégiques (services publics, zones d'activités économiques...).

L'objectif était d'offrir une connexion entre 4 Mbits/s minimum et jusqu'à 100 Mbits/s pour les territoires ayant les débits les plus faibles.

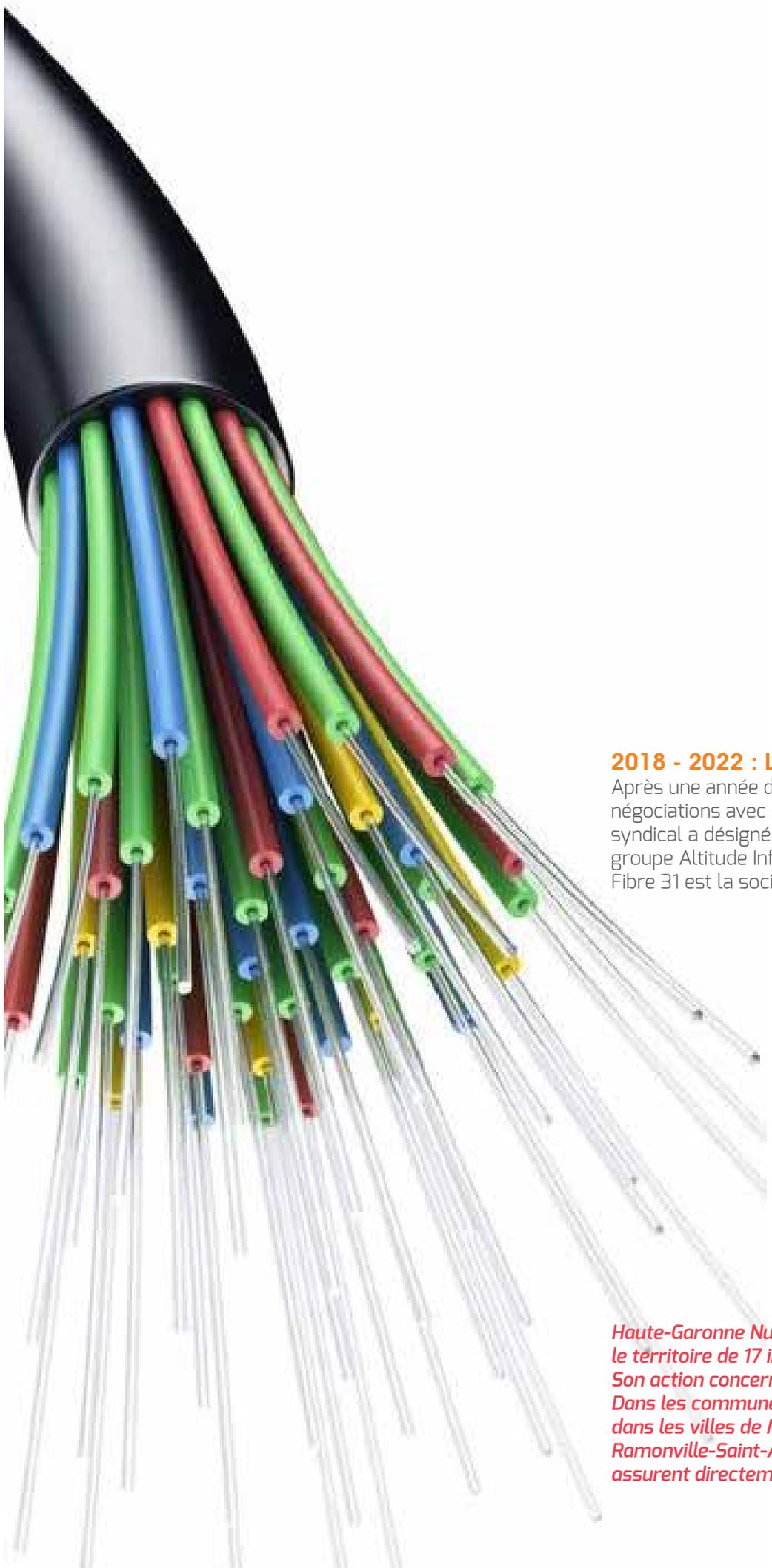
L'investissement de 180 M€ nécessaire pour la réalisation de la phase 1 était réparti de la manière suivante : 22 M€ par le Conseil départemental, 16.8 M€ pour les EPCI,

18 M€ pour la Région, 30.7 M€ provenant de l'Etat, 8 M€ de l'Europe et 80 M€ des recettes des opérateurs. Les phases deux et trois prévoyaient le déploiement de 130 000 prises supplémentaires entre 2021 et 2030 sans que le financement de ces phases ne soit complètement établi.

2016 - 2018 : DU MIX TECHNOLOGIQUE À LA FIBRE OPTIQUE

D'ici au déploiement complet de la fibre optique, des solutions transitoires ont été mises en place pour assurer rapidement un accès haut débit aux zones à faible connexion. C'est ce que l'on appelle le « Mix technologique » :
– La Montée En Débit par le réseau téléphonique en fil de cuivre, à partir duquel a été déployée la technologie « ADSL » et qui sert désormais de support aux technologies de type VDSL2.
– La Montée En Débit par les technologies radio comme la 4G pour un accès à Internet fixe. Ces solutions, développées depuis 2016, représentent un volume de 50 000 prises.

Le Conseil départemental et les EPCI ont fait le choix de la fibre optique car celle-ci permet une solution structurante et durable, seule capable de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs pour les 50 prochaines années. En mars 2017, une consultation pour une Délégation de Service Public a été lancée. Son objectif, confier au délégataire tout ou partie du financement, de la conception, de la construction d'un réseau fibre optique très haut débit, de son exploitation technique et commerciale.



2018 - 2022 : LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

Après une année de consultation et trois mois de négociations avec les 6 candidats retenus, le Conseil syndical a désigné, à l'unanimité, le 11 avril 2018, le groupe Altitude Infrastructure comme délégataire. Fibre 31 est la société créée pour gérer la DSP.

Haute-Garonne Numérique intervient uniquement sur le territoire de 17 intercommunalités et 548 communes. Son action concerne plus de 500 000 habitants. Dans les communes adhérentes à Toulouse Métropole, dans les villes de Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville-Saint-Agne ce sont les opérateurs qui assurent directement le déploiement de la fibre optique.



Le Conseil syndical

A l'issue des élections municipales, puis communautaires, les délégués des intercommunalités adhérentes à Haute-Garonne Numérique ont été désignés.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Jean-Claude DOUGNAC
Claudette ARJO
suppléant : Daniel WEISSBERG

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

François VIVES
Cédric GALEY
Daniel PARÉDÉ
suppléant : Alain AKA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR ET CÔTEAUX DU COMMINGES

Emilie SUBRA
Frédéric IMBERT
Michel DE GAULEJAC
suppléant : François BEAUSOR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTEAUX BELLEVUE

Sophie LAY
Thierry SAVIGNY
suppléant : Claude MILHAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTEAUX DU GIROU

Corinne GONZALEZ
Éric VASSAL
suppléant : Jean-François CASALE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Patrick IGON
Daniel DUPUY
suppléant : Philippe PETIT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÈZOIS

Judith ARDON
suppléant : LASMAN Philippe

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE MURETAIN

Jean-Marc BERGIA
Isabel BAGNERIS
Gilles VACHER
Thierry LOUZON
Jean-Pierre MICHAS
Philippe GUERRIOT
Robert CASSAGNE
suppléant : Alain PALAS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS

Wilfrid PASQUET
Floréal MUNOZ
Mohamed BOUSSAHABA
suppléant : Bernard TISSEIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES HAUT-GARONNAISES

Bernard PRINCE
Jacques RENAUD
suppléant : Jean-Paul SALVATICO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

François ARDERIU
Pierre CARRILLO
suppléant : Frédéric LAHACHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS-TOLOSANS

Patrice LAGORCE
Thierry VIGNOLLES
Jean-Paul DELMAS
suppléant : Robert BARBREAU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU SICOVAL

Dominique MARTY
Bruno MOGICATO
Pascal CHICOT
Françoise DOISY
Marie-Pierre GLEIZES
Suppléant : Christophe GILLON

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU LAURAGAIS**

Thierry MARCHAND
Jean ARHAINX
Jean-Luc Edmond DIEMUNSCH
suppléant : Bertrand DUMAS-PILHOU

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL'AÏGO**

Gilles JOVIADO
Aäli HAMDANI
suppléant : Didier ROUX

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VOLVESTRE**

Karine BRUN
Daniel GRYCZA
Max CAZARRÉ
suppléant : Anne-Marie NAYA

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE TARN AGOUT**

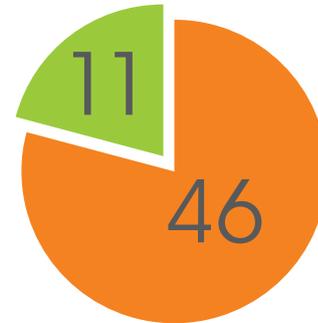
Fabian GIZA
suppléant : Pierre COMOY

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE***

Annie VIEU
Sébastien VINCINI
Patrice RIVAL
Emilienne POUMIROL
Victor DENOUVION
Sandrine BAYLAC
Antoine BONILLA
Didier CUJIVES
Jérôme BUISSON
Céline LAURENTIES
Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER
Vincent GIBERT
suppléants :
Christian SANS
Sophie LAMANT
Muriel PRUVOT

* Les représentants du Conseil départemental seront renouvelés à l'issue des élections départementales de 2021

Le syndicat Haute-Garonne Numérique est composé du Conseil départemental de la Haute-Garonne, des Communautés d'agglomération Le Muretain, le Sicoval et de 16 Communautés de communes.



● DÉLÉGUÉS TITULAIRES CD 31
● DÉLÉGUÉS TITULAIRES EPCI

4

CONSEILS
SYNDICAUX
en 2020

2

BUREAUX
SYNDICAUX
EN 2020

LE BUREAU (au 30-12-2020)

Présidente Annie VIEU

- 1^{er} Vice-président Didier CUJIVES
- 2^{ème} Vice-président Patrice LAGORCE
- 3^{ème} Vice-présidente Sandrine BAYLAC
- 4^{ème} Vice-président Daniel GRYCZA

Patrice RIVAL
Jean-Claude DOUGNAC
Emilienne POUMIROL
Bruno MOGICATO

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES *

Titulaires :
François ARDERIU
Antoine BONILLA
Victor DENOUVION
Bruno MOGICATO
Jacqueline WINNEPENINCKX

Suppléants :
Jérôme BUISSON
Sandrine BAYLAC
Vincent GIBERT
Floréal MUNOZ
Wilfrid PASQUET

La composition de la **LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC** (CDSP) est identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres..

L'équipe syndicale

Fin 2020, l'équipe de Haute-Garonne Numérique était composée de 18 agents.

6 agents sont mis à disposition par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, 12 sont agents du Syndicat.

Au cours de l'année 2020, 3 nouveaux agents ont rejoint le Syndicat mixte :

- Deux recrutements : un assistant de gestion administrative et comptable, et un chargé de communication.
- Un agent mis à disposition par le Conseil départemental a souhaité intégrer le Syndicat mixte.

LE CONTEXTE SANITAIRE DE 2020

La crise sanitaire survenue lors du 1er trimestre 2020 a obligé Haute-Garonne Numérique à chercher et trouver des solutions afin de permettre au maximum d'agents de poursuivre leur activité depuis leur domicile.

Le Syndicat a mis en place des solutions applicatives pour permettre le télé-travail, faciliter les échanges au sein des équipes, organiser des visio-conférences afin d'assurer les réunions en interne ou avec les tiers extérieurs ...

La mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable et du contrôle de légalité a permis la poursuite des missions, sans aucune interruption. Les agents sur le terrain sont également restés mobilisés afin d'assurer la poursuite et l'instruction des dossiers ainsi que la préparation des projets.

A l'issue du premier confinement, en mai 2020, un retour progressif en présentiel des agents a été mis en place, dans le strict respect des consignes sanitaires et avec la fourniture d'équipements de protection.

Lors du deuxième confinement du dernier trimestre, l'ensemble des agents a été doté d'un poste informatique leur permettant soit de travailler à distance à plein temps, soit d'assurer un temps de présentiel associé à du travail à distance.

LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Au-delà des dispositions dues à la crise sanitaire, le règlement relatif à la mise en place du télétravail au sein du Syndicat mixte a été adopté lors du Bureau du 10 décembre 2020.

Il permet d'appliquer les nouvelles dispositions introduites par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret no 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

En ce qui concerne la quotité, le télétravail est possible jusqu'à 4 jours par mois (fixes, variables ou une combinaison des deux modalités) ainsi qu'un forfait annuel de 12 jours pour les agents de la direction.

La démarche de mise en place du télétravail fera l'objet, dans sa première année d'application, d'une expérimentation assortie d'une évaluation à mi-parcours, afin d'en apprécier non seulement les bénéfices, mais aussi de proposer d'éventuelles améliorations.

Cadre d'emplois	Effectif	Pourcentage
Attaché	5	28 %
Technicien	4	22 %
Directeur général	1	6 %
Ingénieur	3	17 %
Adjoint technique	1	6 %
Adjoint administratif	4	22 %
Total	18	100 %



Grade	Effectif
Adjoint administratif	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1
Attaché territorial	3
Attaché hors classe	2
Directeur Général Adjoint	1
Ingénieur principal	1
Ingénieur	2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	4

Catégorie	Effectif	Pourcentage
Catégorie A	9	50 %
Catégorie B	4	22 %
Catégorie C	5	28 %

Organigramme

ANNIE VIEU
PRÉSIDENTE

MORGAN HERVÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

JEAN-CHRISTOPHE GALY
DIRECTEUR OPÉRATIONNEL

FRANÇOIS BRIANÇON
CHARGÉ DE COMMUNICATION

MARITHÉ NOILLY
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

ERIC DELAGNES
CHEF DE PROJET FTTH

CHRISTOPHE DUBOS
CHEF DE PROJET RADIO 4G

CHRISTOPHE ESTIVALET
ANSELME GRAZIOLI
ERIC SOULOUMIAC
DIDIER LAFFONT
SUIVI TECHNIQUE FTTH

THIERRY MONBRUN
RESPONSABLE SIG

18
AGENTS PERMANENTS
AU 31-12-2020

47,9
ANS D'ÂGE MOYEN

SOPHIE MILANESE
LAETITIA ROUGER
LALIA TATA
ADMINISTRATION
ORGANISATION

PRISCILLIA RONGIER
DELPHINE BAREIL
MARCHÉS
BUDGET - COMPTABILITÉ

ALAIN VINCENT
RESSOURCES HUMAINES

CAMILLE URLACHER-COSTES
JURISTE

De nouveaux locaux pour le syndicat

En juillet 2020, Haute-Garonne Numérique et ses agents se sont installés dans les locaux précédemment occupés par l'Agence Technique Départementale (ATD) au 3^e étage du 10 place Alfonse Jourdain. Réaménagés, les locaux proposent 14 bureaux, 2 salles de réunions d'une capacité respective de 12 et 23 personnes, d'une salle d'archives, d'un show-room et d'un espace restauration.



2020, année d'achèvement des solutions de transition

Dans l'attente du déploiement effectif de la fibre optique, Haute-Garonne Numérique a engagé depuis 2016 des opérations de Montée En Débit pour répondre à l'urgence des zones les moins bien couvertes. Ce programme a été, en très grande partie, achevé en 2020.

LA MONTÉE EN DÉBIT TRANSITOIRE PAR LE RÉSEAU CUIVRE

Historiquement, le réseau de cuivre a été déployé pour les besoins du service téléphonique.

Des améliorations techniques ont permis d'utiliser ce réseau pour délivrer un accès internet.

En effet, le signal ADSL (technologie permettant d'accéder à Internet via la ligne téléphonique) s'atténue avec la distance. Une solution, dite MONTÉE EN DÉBIT, consiste à remplacer une partie du réseau en cuivre, par de la fibre optique, pour rapprocher le central téléphonique des habitations et améliorer en conséquence les débits. Elle permet d'atteindre un débit théorique entre 8 et 30 Mbit/s et jusqu'à 50 Mbit/s pour des lignes les plus proches de l'armoire.

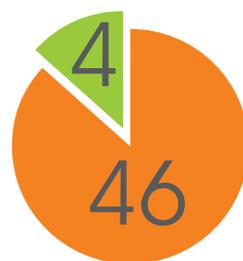
Le déploiement, à la notification du marché, prévoyait la montée en débit de 52 zones de sous répartition (SR) du réseau cuivre d'Orange, correspondant à environ 12 900 lignes téléphoniques ainsi que le raccordement optique (opticalisation) de 7 nœuds de raccordement d'abonnés (NRA).

Ce périmètre initial a évolué au fur et à mesure de l'avancée du projet en fonction de choix techniques mais également en fonction du programme Orange d'amélioration de son propre réseau.

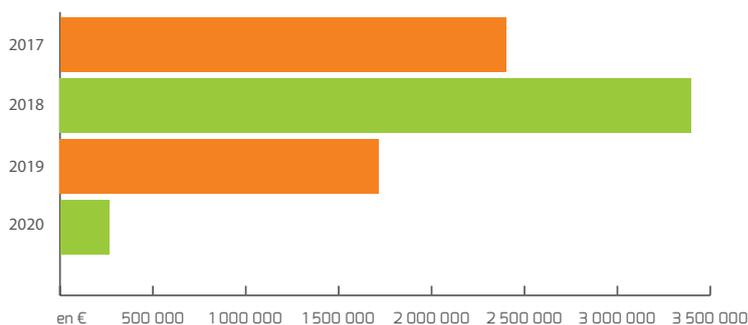
Le périmètre final a été arrêté à 50 zones de sous-répartitions

Les 4 derniers sites du programme ont été ouverts en 2020. A la fin de l'année, le projet était entièrement finalisé.

Fin 2020, les dépenses effectives sur la MeD DSL sont de 8 279 982,52 € TTC (hors frais AMO) pour un budget voté, en 2016, de 10 000 000 €.



● NOMBRE DE SITES MED DSL OUVERTS ENTRE 2017 ET 2019
● NOMBRE DE SITES MED DSL OUVERTS EN 2020



Les investissements pour la Montée en Débit DSL



83
STATIONS RADIO 4G
OUVERTES FIN 2020

LA SOLUTION TRANSITOIRE RADIO 4G

Les réseaux hertziens fournissent un accès à internet par des ondes radio. Il s'agit par exemple du satellite, de la boucle locale radio, de la Radio 4G fixe.

La solution Radio 4G Fixe implique la couverture du territoire concerné par des antennes, tout comme les réseaux mobiles et la télévision hertzienne, mais sur des bandes de fréquences dédiées à cet usage.

Afin de permettre la meilleure couverture et le plus grand débit, les antennes relais doivent être implantées sur des points hauts (église, château d'eau, pylône, ...), sans éloignement excessif des zones concernées.

Cette technologie nécessite l'installation d'une antenne de réception dédiée sur le toit des habitations et de box-internet compatibles pour recevoir le signal. Elle offre un débit de 30 Mb/s.

En Haute-Garonne, les frais d'installation et de maintenance de l'antenne pour le particulier sont entièrement à la charge de Haute-Garonne Numérique.

Les usagers doivent souscrire un contrat auprès d'un fournisseur d'accès.

A la fin de l'année 2020, 83 sites et 10 rebonds ont été mis en service et ouverts commercialement, 3 ont été annulés. La programmation est arrivée à son terme au 2ème semestre 2020.

Fin 2020, les dépenses effectives sur la MeD RADIO est de 7 656 439,02 € HT (hors frais AMO).

Au cours de l'année 2021, Haute-Garonne Numérique va solliciter le nouvel exploitant du réseau pour procéder à différentes mesures d'amélioration pour l'exploitation du réseau radio et améliorer la qualité de service.

Ces actions sont nécessaires du fait de l'augmentation du trafic des clients, notamment à cause des confinements successifs et de la généralisation du télétravail.

EN APPUI DE L'ETAT POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Haute-Garonne Numérique a participé à deux programmes initiés par l'Etat pour améliorer l'accès aux services mobiles de communications électroniques pour résorber les zones blanches 2G et 3G.



Dans le cadre du programme "Centre Bourg", Haute-Garonne Numérique a participé à la réalisation de 5 opérations de construction de points hauts, réceptionnés en 2019, ayant pour objectif la couverture des centres bourgs de 8 communes, : Antichan-de-Frontignes, Caubous, Frontignan-de-Comminges, Herran, Latoue, Montberaud, Payssous et Saint-Pé-d'Ardet.

Un nouvel appel à projets « Reliquats du dispositif zones blanches – centres-bourgs » a été publié le 17 janvier 2019 au Journal Officiel. Un nouveau recensement a permis d'identifier deux nouvelles communes : Bax et Encausse-les-Thermes. La prospection des emplacements pour l'implantation de ces 2 sites a débuté fin 2020. Les travaux auront lieu en 2021.

Le New Deal Mobile, initié fin 2018, est le nouveau programme national financé entièrement par les opérateurs.

Co-présidée par le Conseil départemental et la Préfecture, l'équipe départementale projet réunit la Région, l'AMF31, l'AMRF31, le SDEHG, le CIDAP et Haute-Garonne Numérique qui apporte son expertise.

En 2020, les premiers sites ont été déployés, notamment sur Le Plan, Estadens et Cazaux-Layrisse. Le déploiement est en cours pour Lahitère, Samouillan et Eup.

La dotation 2020, fixée à 8 sites, concernera Auzas, Azas, Boutx, Castelnau Picampeau, Eup, Gouzens, Latrape et Seilhan.



**En 2020, les travaux
de déploiement se poursuivent
dans tout le département
de la Haute-Garonne**

La fibre pour tous

En 2020, les travaux de déploiement de la fibre optique, puis sa commercialisation, ont progressé significativement malgré le contexte sanitaire et économique.

RAPPEL DES OBJECTIFS

En avril 2017, Haute-Garonne Numérique a lancé une consultation pour une Délégation de Service Public afin de déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire.

2017 a été l'année de négociation du contrat de la DSP FttH. 6 candidats avaient été admis à candidater, avec lesquels trois phases de négociations avaient eu lieu aux mois d'octobre, novembre et décembre. L'objectif était d'obtenir des propositions plus ambitieuses que les premières offres déposées et d'écarter au fil de l'eau les candidats les moins intéressants.

Aux termes des négociations, le conseil syndical a désigné, à l'unanimité, le 11 avril 2018, le groupe Altitude Infrastructure comme délégataire. Fibre 31 est la société créée pour gérer la DSP.

L'engagement de ce dernier s'appuie sur un plan de déploiement ambitieux :

- un raccordement de 280 000 prises au Très Haut Débit par la fibre optique, c'est-à-dire 100 % du territoire ;
- un déploiement réalisé en 4 ans (2018-2022) : l'objectif initial fixé par le SDAN, adopté en janvier 2014, était la couverture du territoire en fibre optique jusqu'à l'abonné, à l'horizon 2030 ;
- un important volet insertion et formation avec 750 000 heures d'insertion, dont 300 000 sur la période de construction, et 75 000 heures de formation dont 30 000 sur la même période de construction.

LES DEUX PREMIÈRES ANNÉES DE DÉPLOIEMENT (2018-2019)

Débutés à partir de l'été 2018, les études et les travaux de construction du réseau de fibre optique se sont poursuivis en 2019 :

- 29 Nœuds de Raccordement Optique sur les 51 prévus ont été installés, dont 8 sont réceptionnés et activés.
- La mise en place du réseau de collecte s'est poursuivie, 7 liens de collectes ont été terminés, 2 POP (Toulouse et Saint Gaudens) ont été activés.



- Concernant la distribution, 76 Sous Répartiteurs Optiques sur 645 ont été installés, 52 CRMAD PM ont été déposés, 8 680 prises sont devenues raccordables sur 27 zones arrières de SRO.

Après 1 an de travaux, les premiers raccordements à la fibre optique ont été réalisés au groupe scolaire de la commune de Saubens le 22 novembre 2019.

Les premières réunions publiques ont eu lieu à Fonsorbes, Montoulieu Saint-Bernard, Portet-sur-Garonne, Villemur-sur-Tarn, Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret, Seysses et Saubens.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Les conséquences de la crise sanitaire ont eu un effet réel sur la désorganisation de l'activité de construction ainsi que sur la dynamique d'industrialisation.

Le 27 mars 2020, Haute-Garonne Numérique et Fibre 31 ont annoncé l'interruption provisoire des travaux de construction.

Durant cette période, Haute-Garonne Numérique a demandé au délégataire de prendre les dispositions nécessaires pour poursuivre les études. Cette décision a contribué à une reprise rapide des travaux.

Le 11 mai 2020, Haute-Garonne Numérique a annoncé la reprise progressive des travaux en demandant à son délégataire Fibre 31 de veiller, pour ses équipes comme pour celles de ses sous-traitants à ce que les mesures sanitaires s'ajoutent aux règles habituelles de sécurité.

En mars 2020, lors de l'interruption des travaux, le rythme de production constaté était de 5 500 prises par mois.

Pendant tout l'été, après la reprise des chantiers, il n'a pas dépassé une moyenne de 2 500 prises par mois. Après le redémarrage, c'est seulement entre septembre et octobre 2020 que le rythme s'accélère pour atteindre un niveau jamais atteint depuis le démarrage du projet de 10 000 prises par mois.

LA SITUATION AU 31/12/2020

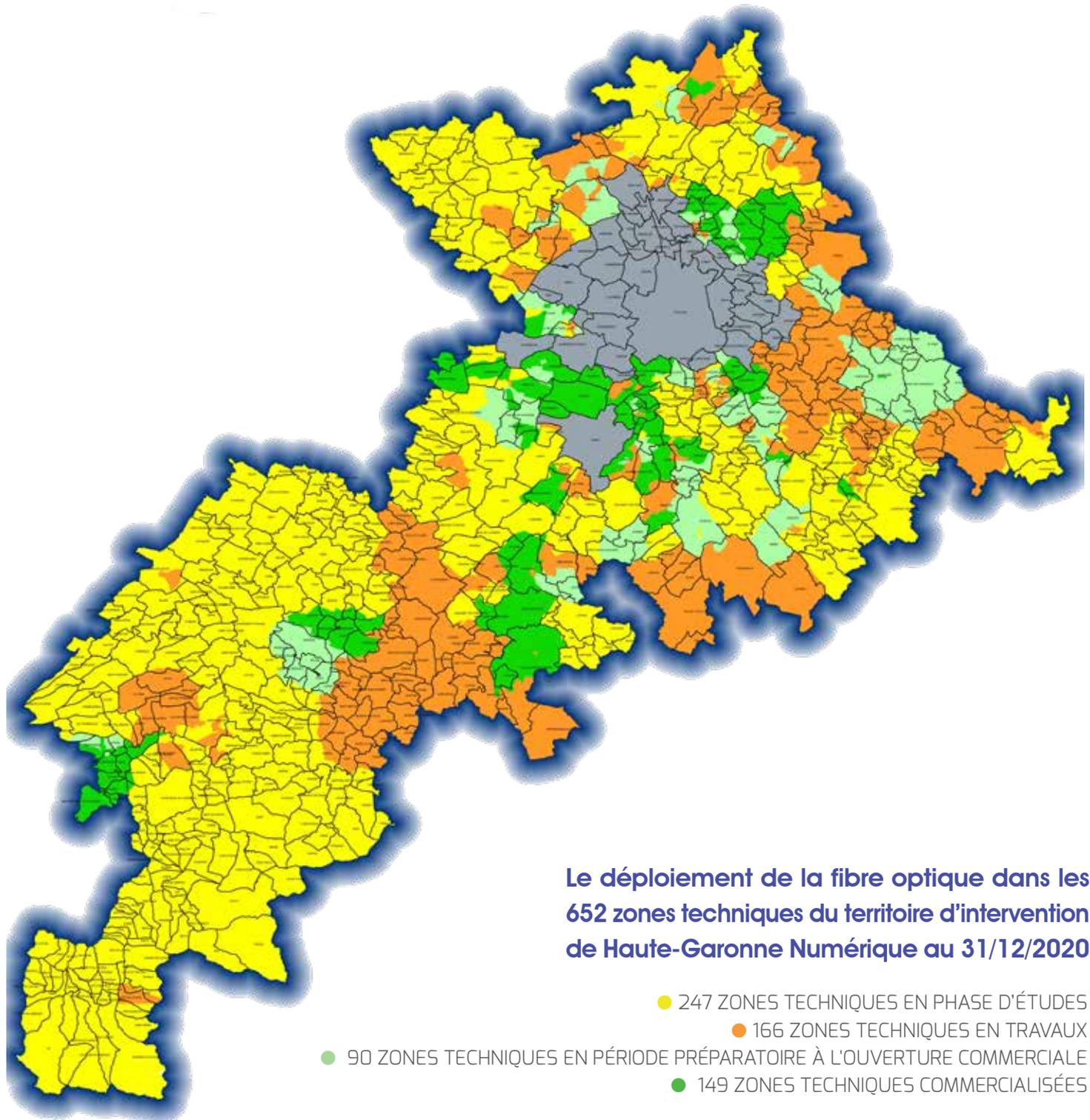
L'état d'avancement du déploiement de fibre sur le département, fin décembre 2020, était le suivant :

- 51 NRO sur les 51 prévus ont été installés, dont 22 sont réceptionnés et activés.
- La mise en place du réseau de collecte se poursuit, 33 liens de collectes sont terminés, 2 POP (Toulouse et Saint Gaudens) sont activés.
- Concernant la distribution, 412 SRO sur 652 sont installés, 239 CRMA DPM ont été déposés, 55 072 prises sont raccordables sur 174 zones arrières de SRO.
- 17 867 demandes de raccordement sont en cours. 11 792 prises sont raccordées.

UNE COMMUNICATION CONTRAINTÉ

Les opérations de communication et de relations publiques qui accompagnent l'ouverture à la commercialisation dans





les zones techniques concernées ont dû s'adapter aux contraintes sanitaires imposées par la Covid 19. Débutées en novembre et décembre 2019 (8 réunions), les réunions publiques ont été stoppées après celles de Labège (15 janvier 2020), de Lavernose-Lacasse (25 février 2020) et de Pointis-de-Rivière (4 mars 2020).

Devant l'impossibilité de poursuivre les réunions publiques, d'organiser des événements, l'utilisation des moyens numériques d'informations (campagnes Facebook réalisées sur certaines communes avec Fibre 31) et la collaboration avec les services communication des intercommunalités et des communes ont été amplifiées.

En collaboration avec la mairie de Pinsaguel, une permanence d'information sur rendez-vous a été organisée, en octobre 2020. En novembre 2020, une réunion publique virtuelle a été programmée, à l'initiative de la mairie de Saint-Génies Bellevue. Ces deux expériences vont permettre d'imaginer de nouvelles solutions de communication pour 2021, si les restrictions liées aux rassemblements publics demeurent.

LA CLAUSE INSERTION - FORMATION

La convention de Délégation de Service Public prévoit que le délégataire est tenu de prendre des engagements en



Annie Vieu, présidente de Haute-Garonne Numérique et Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne en visite sur le chantier d'insertion de Pinsaguel en juillet 2020

faveur de l'insertion par l'emploi et la formation sur la durée du projet

Pour rappel, Fibre 31 doit réserver 750 000 heures de travail à une action d'insertion qui concerne notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans ainsi que les allocataires du revenu de solidarité active, dont 300 000 sur la période de conception-construction, et 75 000 à des actions de formation qualifiante dont 30 000 sur la même période de conception-construction.

Au 31 décembre 2020, 183 147.50 heures d'insertion ont été réalisées et 9 279 heures de formation.

103 personnes ont pu ainsi avoir accès à un emploi et à une formation, dont 56 jeunes de moins de 26 ans, 21 demandeurs d'emploi de longue durée et 8 allocataires du RSA.

45 profils sont en CDI, 24 en CDD et 31 en contrat d'intérim. Au 31 décembre 2020, 15 transformations de contrats en CDI ont été comptabilisées.

Sociétés	Heures réalisées pour la Clause	Heures FORMATION
BYON	4 466	595
CIRCET	54 496	2 513
Fibre 31	7 203	903
Fibre 31 Déploiement	30 830	1 207
KYNTUS	3 654	847
MCGR	37 404,5	2 296
PCE services	17 059	658
PROEF	8 008	155
SCOPELEC	7161	105
SOCOM	12 866	0
Total général	183 147,50	9 279



	Effectif	
Allocataire RSA	8	8%
Demandeur d'emploi de longue durée	21	20%
Travailleur Handicapé	7	7%
Plus de 50 ans	1	1%
Moins de 26 ans	56	54%
Quartier Prioritaire de la Ville QPV	10	10%

LE FOND DES USAGES NUMÉRIQUES

Dans sa réponse à la Délégation de Service Public lancée par Haute-Garonne Numérique en 2018, Fibre 31, le délégataire, a prévu une dotation d'un fonds en faveur du développement des services et des usages numériques.

Fibre 31 a proposé de porter ce fonds, en collaboration avec le Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, et dans le respect des orientations de la Stratégie Départementale des Usages et des Services Numériques (SDUSN) adoptée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Le premier appel à projets a été lancé en décembre 2019. En raison de la crise sanitaire, et de la période inédite de confinement, la date limite initiale de dépôt des dossiers a été reportée au 11 décembre 2020, permettant ainsi aux porteurs de projet de répondre à cet appel dans des conditions optimales.

Pour être éligibles, les projets ou actions doivent servir l'intérêt général et relever d'une thématique identifiée : la promotion des usages du Très Haut Débit ;

- le développement de l'administration électronique ;
- la mutualisation des moyens numériques entre collectivités ;
- l'inclusion et la médiation numérique ;
- la citoyenneté et la protection numérique
- le développement du numérique dans différents domaines tels que : éducation, jeunesse, agriculture, tourisme, culture, santé, dépendance ;
- l'économie locale, notamment dans le développement des filières numériques et traditionnelles.

Le 11 décembre 2020, à la date de clôture de ce premier appel, 51 projets et actions ont été reçus.



L'année budgétaire

Haute-Garonne Numérique dispose de 2 cadres budgétaires :

Un budget principal en M52 relatif aux dépenses récurrentes du syndicat mixte : les charges de personnels, les charges à caractère général, la communication ...

Un budget rattaché en M4, dédié aux opérations d'aménagement numérique du territoire.

Les comptes administratifs 2020 de ces cadres budgétaires sont provisoires, en attente d'être approuvés par le Conseil Syndical le 8 avril 2021.

LE BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 145 412,38	38 529,00	1 183 941,38
Recettes	1 965 166,88	81 157,17	2 046 324,05
Total	819 754,50	42 628,17	

Section Fonctionnement

Les recettes réelles ont progressé par rapport à 2019 et sont essentielles pour le fonctionnement de la structure. Elles concernent le versement des contributions annuelles des adhérents, seule recette de fonctionnement du budget principal, assurant le fonctionnement de la structure du Syndicat.

Conformément au principe retenu d'une contribution de chaque EPCI, quel que soit le niveau de réalisation, le montant de la contribution pour les EPCI adhérents a été fixé pour 2020 à 1,65 € par habitant et, pour le Département, à 1,95 € par habitant.

Cela a représenté pour 2020 un montant globalisé de 1 893 246 € :

- Une contribution du Département à hauteur de 1 039 366 € ;
- Une contribution des EPCI à hauteur de 853 880 €.

Par ailleurs, dans le cadre d'apports en nature, et par convention, le Conseil départemental prend à sa charge les frais relatifs au bon fonctionnement de la structure de Haute-Garonne Numérique.

Les dépenses réelles ont globalement progressé par rapport à 2019.

La masse salariale représente 91% de ces dépenses. Le reliquat concerne des charges à caractère général liées à la location de véhicules, frais de missions, assurances, adhésions diverses, fournitures de communication ...

Section Investissement

Les recettes réelles d'investissements enregistrées au compte administratif 2020 concernent l'encaissement de la FCTVA en lien avec les dépenses d'investissement de 2018.

Les dépenses engagées sur l'année 2020 concernent, principalement, la conception du site internet hautegaronne numerique.fr et l'achat de deux tableaux interactifs pour les salles de réunion du siège syndical.

LE BUDGET ANNEXE

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 895	2 852	4 747 426,48
Recettes	2 479	3 960	6 439 651,50
Total	583	1 108	

Section Fonctionnement

Les recettes réelles ont progressé par rapport à 2019. Elles concernent pour 472 995,46 € les recettes liées à la commercialisation du réseau radio 4G fixe et pour 245 806,54 € le versement de redevances des délégataires Fibre 31 et Coval Networks. Le reliquat correspond au versement de la contribution de fonctionnement du Conseil Départemental pour équilibrer le budget dévolu à l'exploitation du réseau de radio 4G fixe.

Les dépenses concernent majoritairement la maintenance et l'exploitation du réseau radio 4G.

Section Investissement

Une partie des recettes provient des contributions et fonds de concours des membres du Syndicat versés dans le cadre des opérations d'aménagement du territoire en lien avec la montée en débit DSL, de la radio 4G et de la fibre optique. La subvention du Département s'élève à 2 000 000 €. Les subventions des EPCI s'élèvent à 339 978 €. Le reliquat concerne le versement d'une subvention de la Région et l'encaissement du FCTVA au titre des dépenses engagées en 2018.

Les dépenses réelles d'investissements s'élèvent à 1 813 173,83 €, soit une baisse notable par rapport à 2019. Les dépenses se répartissent comme suit pour l'exercice 2020 : 264 358,61 € au titre de la MeD DSL, 452 256,97 € au titre de la MeD Hertzienne et 742 100 € au titre du versement de la subvention publique au délégataire Fibre 31.

	Investissements réels réalisés par Haute-Garonne Numérique				
	MED DSL (en TTC)	MED HERTZIEN (en HT)	FttH/E	Autres Investissement*	TOTAL
2016	0	962 930.79	0	40 308.82	1 003 239.61
2017	2 400 214.36	1 995 553.53	0	296 927.16	4 692 695.05
2018	3 898 622.53	2 111 702.38	0	201 279.67	6 211 605.00
2019	1 716 787.02	2 133 995.35	0	929 502.19	4 780 284.56
Total	8 279 982.52	7 656 439.02	742 100	1 823 186.07	18 500 998.00



Comprendre le déploiement

LA FIBRE OPTIQUE C'EST QUOI ?

La Fibre Optique est une technologie qui propulse les données numériques à la vitesse de la lumière. Elle permet, via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités : un niveau de débit au-delà de 100 Mbit/s minimum mais surtout un débit identique dans les zones urbaines et dans les territoires ruraux.

La Fibre Optique, par sa technologie, permet notamment la multi connexion d'appareils : tv, smartphones, consoles de jeux sans souffrir de perte de débits mais également l'envoi de fichiers lourds, la possibilité de regarder la tv en haute-définition...ainsi la fibre optique favorise le télétravail, la domotique (objets connectés) mais également tous les usages gourmands en débit internet !

COMMENT SUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ?

Le déploiement de la fibre optique est réalisé par Zone technique indépendamment des limites communales. Sur le site hautegaronnennumerique.fr il est possible de connaître la zone technique de son domicile ainsi que le calendrier de déploiement associé.

Le fait qu'une Zone technique soit ouverte à la commercialisation ne signifie pas que l'ensemble des prises de la zone sont disponibles pour un abonnement : dans la plupart des cas, le processus de construction des prises se poursuit parallèlement à l'ouverture des premières prises.



Foire aux questions

Le raccordement à la fibre optique est-il payant ?

Sauf dans le cas de longues distances, votre raccordement est pris en charge par Haute-Garonne Numérique. Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau et de mise en service fixés par les opérateurs et l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres.

Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone fixe ?

Oui, il s'agit de la portabilité ! Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffira d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre contrat ADSL.

Mon logement est désormais éligible à la fibre optique. Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie. * Si vous êtes locataire, ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immobilière. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que votre logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre.

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ?

Il est important que vous vérifiez vous-même où se trouvent les accès, fourreaux, adductions cuivre, ou si vous avez besoin d'autorisations spécifiques (passage en façade du voisin...) avant de prendre un rendez-vous. En général, le technicien utilisera le cheminement existant du réseau cuivre.

Le raccordement fibre se déroulera soit en aérien, soit en souterrain. Pour que le raccordement en aérien se réalise dans les meilleures conditions, il est nécessaire de libérer l'accès et d'élaguer les arbres et végétaux.

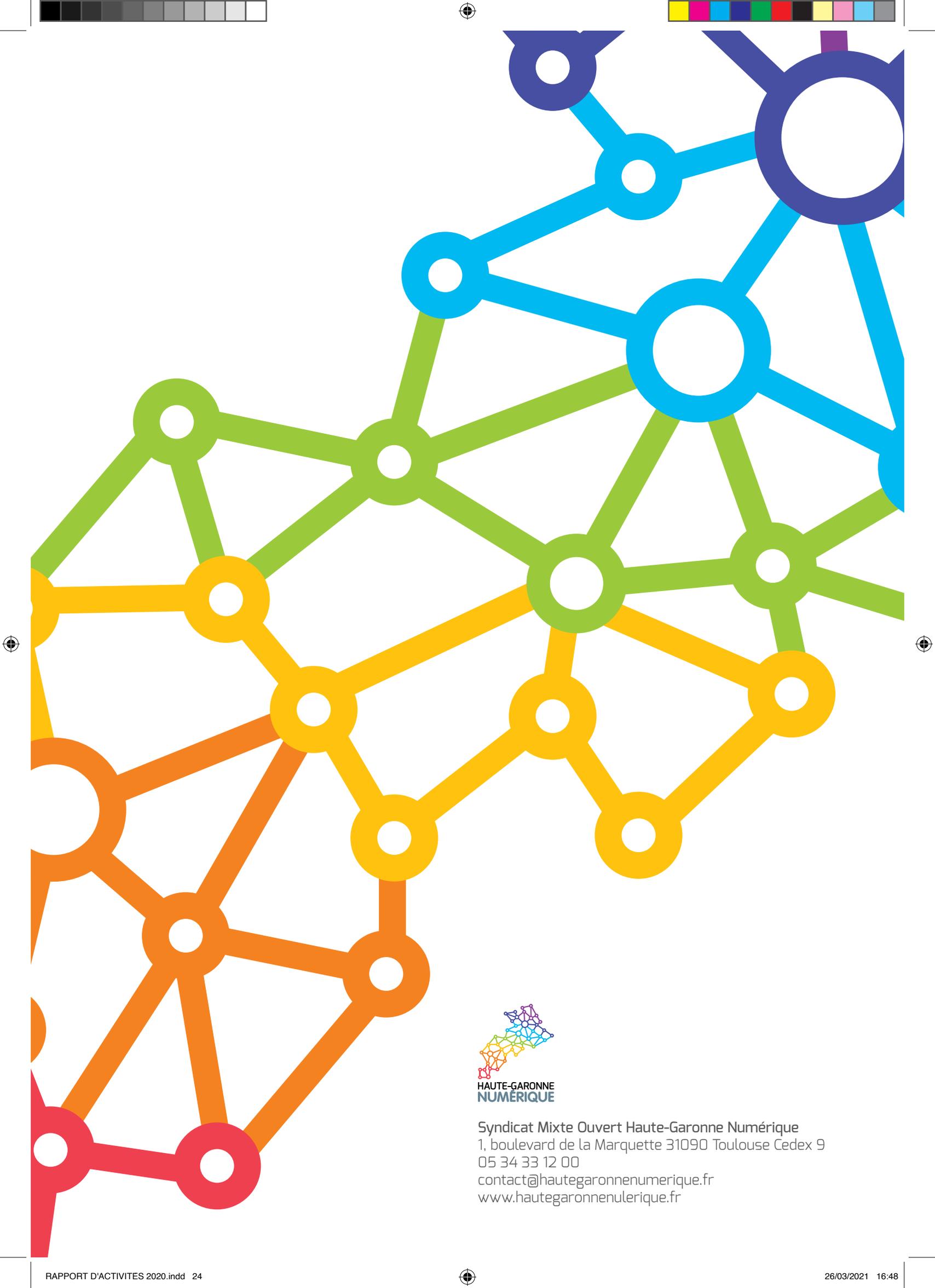
Lors d'un raccordement souterrain, nous vous recommandons de procéder à la vérification de vos fourreaux et regards techniques, en extérieur et en intérieur. Ils doivent être accessibles, en bon état, non écrasés, ni cassés, ni bouchés, afin de pouvoir passer à l'intérieur. En cas de blocage, nous vous conseillons de repérer le point bloquant ; s'il est situé chez vous (domaine privé), il sera alors à votre charge de réparer ou déboucher. Si le blocage est sur le domaine public, le technicien viendra faire un constat avant de lancer une démarche de réparation.

COMMENT SOUSCRIRE UN ABONNEMENT ?

Il faut d'abord tester son éligibilité sur www.fibre31.fr. Une fois éligible, choisir un Fournisseur d'Accès Internet (FAI), présent sur notre réseau, et souscrire un abonnement auprès de ce dernier.

Le FAI procédera au raccordement physique depuis le Point de Branchement Optique situé dans la rue jusqu'à l'intérieur du logement.

La liste des fournisseurs d'accès à internet présents sur le réseau de la Haute-Garonne ainsi que toutes les informations relatives à votre raccordement sont consultables sur le site internet de Fibre 31.



Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9
05 34 33 12 00
contact@haute-garonnenumerique.fr
www.haute-garonnenumerique.fr